

L'édito

Voici le second numéro de «La Lettre», nouvelle formule.

Les impératifs de mise en conformité juridique et comptable de ces derniers mois n'ont pas permis à notre Union de consacrer davantage de temps à la réalisation de notre bulletin.

Tirant les leçons de la non parution, depuis 2 ans, de notre revue «Grand Angle», pour insuffisance d'articles, l'Assemblée Générale du 16 Juin 2003, assumant les conséquences du bilan financier de 2002, décide la disparition de G.A.

Le Conseil d'Administration, en privilégiant l'information sur la gestion et le fonctionnement de l'Association à l'adresse des adhérents sous forme de «Courrier» – 120 pages en 2003 – permet à chacun de suivre l'évolution de l'UNPACT en matière de transparence et d'esprit de responsabilité.

Bien entendu, le contenu de «La Lettre» s'en trouve modifié.

Aussi, vous trouverez dans ce numéro 42, en terme d'articles et d'illustrations, le rappel de nos finalités :

- désir de faire reconnaître par l'institution notre fonction de photographe territorial ou d'administration comme un métier à part entière, par l'adoption d'un statut spécifique ;
- respect du Droit d'Auteur par nos employeurs en raison de la considération et de la consécration que nous accorde le public, tant dans le cadre de publications que d'expositions, qu'elles soient collectives ou individuelles ;
- Enfin, notre Union professionnelle s'inscrivant définitivement dans l'esprit de la Loi du 1^{er} Juillet 1901, laboratoire de pratiques démocratiques et solidaires, s'attache à promouvoir l'initiative en matière d'expression écrite, sans oublier pour autant les devoirs et vicissitudes qu'impose la pratique d'une activité professionnelle impliquant pour chacun de nous, pragmatisme, esprit de décision, rigueur technique et créativité.

Pour éviter que des grands mots ne deviennent des gros maux, nous éviterons de parler des horaires de travail, de la permanence de notre disponibilité et des sacrifices consentis en terme de relations familiales et personnelles.

Tant il est vrai que le choix du métier de photographe – surtout de reporter – implique une autre appréhension du statut de fonctionnaire que celle accordée traditionnellement par le public – et parfois les médias – qui, le plus souvent, nous perçoivent comme casaniers, sourcilleux du respect de l'heure de sortie du travail et laxistes.

Pour notre part, bien au contraire, nous appelons à une autre considération, que ce soit en terme financier – la société jugeant le mérite et la valeur exclusivement en terme pécuniaire - ou de simple reconnaissance, par l'emploi de propos gratifiants, juste salaire pour une fonction qui relève davantage du sacerdoce que d'une simple activité professionnelle.

Pierre Dac disait : les voyages forment la jeunesse et déforment les valises.

L'UNPACT dit : le sac de reportage pèse son poids et déforme le dos !

Nous espérons que cette «Lettre n° 42» suscitera réflexions et articles pour le prochain numéro.

Bonne lecture à tous

Le Président, Patrice LECOURT



Fluorite par Patrick Ageneau



Sébastien Salgado et Christian Verdet



Armada 2003 par Dominique Hervé

L'image d'une propriété peut-elle conduire à la propriété de l'image ?

Le droit à l'image des biens, qui fut longtemps le « parent pauvre » du droit à l'image des personnes, est aujourd'hui au cœur d'un lucratif et vivant marché médiatique. La jurisprudence, si elle est parfois erratique, tend à sanctionner les atteintes au droit à l'image des biens.

Les revendications relatives au droit à l'image des biens immeubles, meubles ou concernant les éléments naturels ont pour fondement l'article 544 du Code Civil, lequel définit la propriété comme étant « le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et les règlements. »

Ce fondement a été consacré, par la Cour de Cassation en 1999, qui a énoncé de manière lapidaire que « l'exploitation du bien sous la forme de photographies porte atteinte au droit de jouissance du propriétaire ». Il s'agissait de la reproduction du « Café Gondrée » sur des cartes postales.

Bien que vivement critiquée, c'est cette analyse qui a été à nouveau consacrée par un arrêt de la Cour de cassation, en janvier 2000, lequel concernait la reproduction sur cartes postales d'une péniche. Il y a eu un renforcement du droit à l'image des biens, car en l'espèce il s'agissait d'un bien mobilier et qui par surcroît ne faisait pas l'objet d'une exploitation commerciale par son propriétaire. Néanmoins, la motivation de la Cour laissait apparaître une faille

dans cet absolutisme, en retenant que « cette péniche était le sujet principal de l'image ».

De même, un arrêt de la Cour de cassation, en date de mai 2002, est venu apporter une limite appréciable aux droits du propriétaire sur l'image de son bien.

Cette décision concernait l'exploitation, sous forme d'affiches publicitaires, de l'image de l'îlot Roch Arhon, propriété de la société civile immobilière du même nom. Tout semblait donc concourir à rendre légitime les revendications des propriétaires. Cependant, la Cour de Cassation a cassé, sous le visa de l'article 544 du Code Civil, la décision ayant interdit l'exploitation de l'image de ce bien, au motif qu'elle avait pas « précisé en quoi l'exploitation de la photographie par les titulaires du droit incorporel de son auteur portait un trouble certain au droit d'usage ou de jouissance du propriétaire ».

Ce principe a été ensuite repris quelques mois plus tard, dans le célèbre jugement opposant une association de propriétaire de Volcan du Puy de Dôme à la société Casino, concernant l'exploitation de l'image de volcan pour une campagne de promotion de produits gastronomiques de la région.

Ainsi, l'interdiction de la réalisation et de l'exploitation commerciale de l'image du bien, au nom du droit de propriété, n'est peut-être pas aussi catégorique que certains l'avaient prévu.

Cette brèche semble confortée par un récent arrêt de rejet de la

Cour de Cassation, en date du 5 juin 2003, dont la portée est néanmoins incertaine. Il s'agissait de la reproduction d'une maison dont la localisation et le nom du propriétaire étaient précisés, celui-ci ayant attaqué pour atteintes à la vie privée et au droit à l'image des biens. Elle a énoncé que « la Cour d'appel a justement retenu que la publication dans la presse de la résidence de Monsieur X..., accompagnée du nom du propriétaire et de sa localisation précise, portaient atteinte au droit de Monsieur X... au respect de sa vie privée ; qu'ainsi, abstraction faite du motif, erroné mais surabondant, selon lequel le « droit à l'image » serait un attribut du droit de propriété, la Cour d'appel a légalement justifiée sa décision ».

Les fluctuations jurisprudentielles sont souvent synonymes d'insécurité juridique pour tous ceux qui font de l'image une profession. Un équilibre entre droit de propriété et réparation d'un trouble et d'un préjudice, d'un côté, et liberté d'entreprise, d'expression et de création de l'autre, devrait pouvoir être trouvé par les juges et accepté par les différentes parties. La solution pourrait aussi venir d'une réforme légale, le groupe socialiste a proposé, lors de la dernière session parlementaire, une proposition de loi insérant un article 544-1 dans le Code Civil, lequel énoncerait : « Chacun a droit au respect de l'image des biens dont il est propriétaire. Toutefois, la responsabilité de l'utilisateur de l'image du bien d'autrui ne saurait être engagée en l'absence de trouble causé par cette utilisation au propriétaire de ce bien ».

“Reconnaissance du statut de Photographe dans la Territoriale”

Par **Laurent GAYTE** Administrateur et Délégué Régional PACA

Président de la Commission “ Statut du Photographe ”

A l’heure où nous publions ces lignes, il est possible de dire que le dossier sur la reconnaissance du statut des photographes avance et qu’il est intégré dans la réforme de la Fonction Publique engagée par le Gouvernement.

Dans notre échange de courrier avec Monsieur Jean Paul DELEVOYE, Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l’Etat et de l’Aménagement du Territoire, celui-ci nous précise : « à la demande du Gouvernement, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) a constitué en son sein un groupe de travail, en vue de mieux définir le contenu des missions de statut particulier ».

Les travaux ont porté sur les cadres d’emploi de la filière technique. Parmi les spécialités évoquées figurent notamment les métiers de la communication et du spectacle - décret n° 2002 -1049 du 2 Août 2002 -, fixant les conditions d’accès et les modalités d’organisation des concours pour le recrutement des agents techniques territoriaux et **l’arrêté du 2 Août 2002 fixant la liste des options pour les concours dont il peut être signalé, celle de photographe.**

C’est donc dans ce cadre légal que sera examiné notre requête.

Depuis, nous avons été contacté par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) pour participer à la mise en place de ce concours.

Il convient de préciser que celui-ci sera proposé en externe et en interne, dès la fin de cette année.

Visiblement, il existe une volonté du Gouvernement d’aller vite.

Organiser un concours, c’est bien, mais que devient le statut dans cette affaire ?

Cette reconnaissance commence déjà par le simple fait de la prise en considération, par les instances supérieures, de l’existence de notre métier de photographe.

De plus, pour entrer dans la FPT, il sera nécessaire de passer par ce concours - option photographie -, ce qui logiquement devrait conduire ultérieurement à la création d’une filière « Communication » où nous serions directement intégrés.

Un courrier en ce sens a été adressé à Monsieur Daniel SPAGNOU, Député des Alpes de Haute Provence et Maire de Sisteron, à l’attention de Monsieur le Ministre Jean Paul DELEVOYE.

L’UNPACT demande que les professionnels de la Communication, du Spectacle et des Arts qui justifient de six années d’expérience professionnelle puissent bénéficier, automatiquement, des dispositions du décret n° 2002-1049 du 2 Août 2002 fixant les conditions d’accès et les modalités d’organisation des concours pour le recrutement des agents techniques territoriaux.

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l’Etat et de l’Aménagement du Territoire, par courrier du 9 Mai 2003, se dit « attentif à votre démarche, j’ai saisi les services compétents de la Direction Générale des Collectivités Territoriales Locales aux fins

d’une étude bienveillante de celle-ci ».

Aussi, afin que notre dossier persiste à présenter pour l’Autorité publique l’attention qu’il mérite, une démarche a-t-elle été récemment entreprise auprès de nos interlocuteurs afin de susciter une rencontre entre nos partenaires institutionnels et les représentants de notre Union professionnelle.

Il nous appartient d’être présents dans ces négociations afin de nous affirmer et, en collaboration avec le CNFPT, tenter d’obtenir, en qualité d’acteurs de terrain, la possibilité d’intégrer cette nouvelle filière de la « Communication », sans l’obligation de passer ce concours.

Bien entendu, la Commission « Statut de Photographe », attentive à l’évolution de ce dossier, ne manquera pas, le moment venu, de vous informer.

Le musée de la Poste

«Situé au 34 boulevard de Vaugirard à Paris dans le 15^e arrondissement, le Musée de La Poste se veut être la mémoire vivante de La Poste.

Le Musée de La Poste propose, en quinze salles, une découverte de l'histoire de La Poste des origines à nos jours, ainsi qu'une découverte du monde de la philatélie.

C'est aussi l'histoire de la France et des Français qui nous est contée. Premiers écrits des Egyptiens, boîtes aux lettres anciennes, uniformes de postillons et de facteurs, maquettes de malles-poste, œuvres d'artistes : toutes ces pièces de collection présentent un ensemble rare et riche en couleurs.

Les salles 13 et 15 étant réservées à des expositions temporaires thématiques, en ce moment une exposition des œuvres de Marc LEGUAY, le peintre du Laos, est présentée en salle 15.

Le Musée de La Poste ne se limite pas aux expositions permanentes. Deux fois par an, le Musée organise une exposition temporaire : du 18 novembre 2002 au

31 mars 2003, de nombreux visiteurs ont pu admirer une exposition sur le thème : « nos ancêtres les gaulois » Sur plus de 600 m² nous pouvions admirer des objets insolites ayant appartenu à nos ancêtres, découvrir comment ils vivaient ainsi que leurs mœurs et coutumes.

La prochaine exposition « l'art : de la contrainte à la liberté » sera consacrée aux œuvres de Noël PASQUIER (peintre sculpteur) ; elle se tiendra du 5 mai au 30 août 2003 dans la galerie du messenger.

A la mi-novembre, le Musée de La Poste proposera une exposition dont le thème sera : « la vie de château » qui nous permettra de découvrir comment vivaient les gens au moyen-âge.»

Le rôle photographique de Michel FISCHER au sein du Musée consiste à photographier toutes les œuvres avant qu'elles ne soient exposées, de préparer les dossiers de presse et de fournir à chaque journaliste qui le

demande des images sur cd, de faire les mailings pour la presse ou les institutions ainsi que d'alimenter en images la rubrique « actualités » du site Internet du Musée de La Poste.

Ce travail implique un gros matériel informatique et numérique qui représente 90% du travail photographique. Equipé d'un micro Compaq Evo 9500, Pentium IV 1,7, disque dur de 100ghz, de 512 Mo de mémoire

lecteur DvD, graveur de , lecteur cartes photo umérique. Pour les prises de vue numérique boîtier Nikon D1 avec optiques et flash. Pour l'argentique : Chambre photographique Linnoff avec optiques, boîtier x7 Mamiya RZ avec optiques, 6x6 boîtier

Hasselbad avec optiques et en 24x36 boîtiers Nikon F5 et F90x avec optiques et flash ainsi que du matériel d'éclairage studio Multiblitz et Bowens.





un métier

un Photographe

Autant de photographes, autant de métiers

Notre Collègue Patrick AGNEAU, nouveau Correspondant Régional et photographe au Muséum de Lyon - Pôle Sciences et Sociétés -, récemment, s'est vu confié l'illustration de la totalité de deux ouvrages « Alexis Chermette et la Fluorite » et « Dieux de Chine ».

En raison de l'exceptionnelle qualité de la photo, il nous paraît opportun de présenter ces réalisations qui prouvent, s'il en était besoin, que la définition de notre activité ne peut et ne doit se résumer à une banale applications de règles techniques parfaitement maîtrisées.

Et que le talent et la créativité transcendent une pratique professionnelle, la photographie « administrative », métier à part entière.

Nous remercions le Muséum de Lyon pour son aimable autorisation de reproduire quelques clichés.

Alexis Chermette et la Fluorite

Photographier les Fluorites n'est pas une affaire de spécialiste, contrairement à ce que m'affirmaient certains esprits chagrins.

Notre métier, la photographie, nous conduit à capter toutes sortes de sujets et c'est là qu'interviennent notre professionnalisme et notre expérience.

Ce travail sur les minéraux m'a permis de reconsidérer mon regard, d'inventer et de trouver de nouvelles astuces d'éclairage pour magnifier le sujet qui m'était confié.

Une remise en question permanente et salutaire aux professionnels que nous sommes, nous conduisant à nous affirmer comme tels au sein de nos administrations et de la grande confrérie des faiseurs d'images.

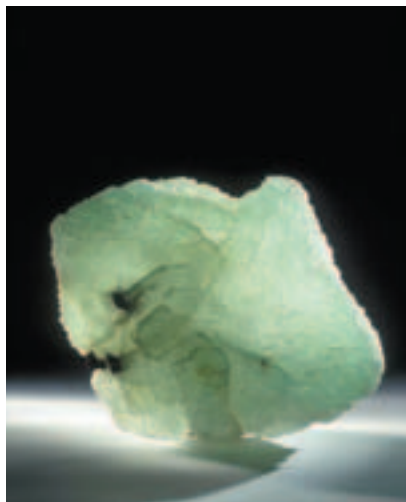
Dieux de Chine

Passer des Fluorites à cette exceptionnelle collection de statuettes chinoises illustre parfaitement le propos précédent.

Trouver un nouveau regard, rompre la monotonie d'un cadrage correct mais n'apportant qu'une vision globale et sans âme - ni émotion - de l'objet, telle était ma préoccupation principale.

La nécessité de se rapprocher, d'entrer dans l'intimité de ces divinités en recherchant leurs expressions et découvrir un peu de leur mystère par le choix d'un angle ou d'un éclairage particulier, constitua l'essentiel de ce travail.

Le résultat de cette réflexion donne les images de ce livre, Dieux de Chine, coédité par le Muséum de Lyon et UN, DEUX QUATRE Editions.



Les photos de ces deux ouvrages ont été réalisées sur film Ektachrome EPP 100 iso en format 6x7 sous un éclairage au flash.



L'UNPACT est allée à la rencontre d'un des lieux les plus prestigieux de la photographie en France. Dominique R o u x , responsable

du centre de documentation de cette galerie a bien voulu répondre à nos questions :

Donatien Rousseau (UNPACT)

« Bonjour Dominique Roux et merci de nous recevoir malgré un emploi du temps serré. La galerie du Château d'eau a une histoire, peux-tu nous en dire quelques mots ? ».

Dominique Roux

« Fondée en 1974 par Jean Dieuzaide qui obtient de la Mairie de Toulouse un ancien Château d'eau construit en 1822 pour alimenter en eau potable les fontaines du quartier Saint-Cyprien. C'est la première Galerie municipale de photographie en France.

1982 : création du Centre de documentation.

1984 : Inauguration d'un deuxième espace, au sous sol du Château d'eau dans lequel sont conservées les anciennes «roue à aubes».

1989 : Ouverture d'une seconde galerie sous une arche du Pont neuf qui abrite également le Centre de documentation.

Le Château d'eau a essentiellement une vocation didactique en faveur de la Photographie d'auteur. Ses activités se développent autour de quatre grands axes : expositions, éditions, documentation et diffusion de la photographie. 400 expositions ont été présentées à ce jour ».

Donatien Rousseau (UNPACT)

« Donc, cette galerie a presque 30 ans. Quel est d'après toi le moment fort de son histoire ? »

Dominique Roux

« La création du Centre de documentation est à mon avis un moment fort. Il comprend plusieurs secteurs d'activité : une bibliothèque riche de plus de 9 000 ouvrages sur la photographie ancienne et contemporaine, une diapotheque, une vidéothèque et une photothèque. Cette dernière permet au Château d'eau d'œuvrer hors de ses murs en proposant des expositions en France et à l'étranger à partir de ses collections ».

Donatien Rousseau (UNPACT)

« Un centre de documentation au sein d'une galerie mérite d'être signalé, mais ta fonction, quelle est-elle ? »

Dominique Roux

« Je conçois mon rôle de documentaliste comme gestionnaire des différentes collections du Château d'eau mais surtout compte tenu de ma connaissance de la photographie et de son histoire comme un médiateur, notamment en direction du public étudiant. C'est à ce titre que j'interviens comme enseignant dans différents endroits : Université de Toulouse Le Mirail, ETPA, Ecole des Mines d'Albi, etc... »

Donatien Rousseau (UNPACT)

« La photographie en 20 ans a bien bougé, le Château d'eau comme on dit dans la région a créé beaucoup de vocations, comment vois-tu Dominique Roux son avenir, toi qui est au cœur du dispositif ? »

Dominique Roux

« Depuis 1974, le monde de la photographie a profondément évolué. Dans les années 1980, la

multiplication des lieux consacrés à la photographie a permis au public une meilleure connaissance de son histoire et de ses grands auteurs en même temps qu'une reconnaissance de la photographie comme moyen d'expression artistique. Mais la photographie semble aujourd'hui de plus en plus «annexée» par les arts plastiques. La notion de photographie au travers de ces différents mélanges disparaît au profit de ce que l'on appelle «les arts visuels» qui intègrent pelle mêle : peinture, installations, performances, art vidéo, art numérique... Ces déplacements d'intérêts font que les lieux consacrés à la photographie dans les 20 dernières années, basés sur la prise en compte de sa spécificité, ont du mal à faire face à ces nouveaux enjeux en terme d'espace mais aussi d'économie et de marché. Le monde de la photographie ne peut et ne doit pas se fermer à ces nouvelles tendances mais elle ne doit pas non plus faire l'impasse de penser ces nouveaux rapports, à la lumière de son histoire ».

Dominique Roux est aussi artiste photographe connu internationalement, vous pouvez le contacter au 05 61 77 09 40 pour des conseils d'expositions, des conférences.



L'UNPACT s'expose

à **St Aubin lès Elbeuf**
Montivilliers 76

DES IMAGES POUR SORTIR DU CLICHÉ

« Cette exposition reflète le travail de nos collaborateurs dont le métier s'est considérablement professionnalisé. Nous sommes entrés dans une autre dimension avec nos bulletins municipaux qui sont aujourd'hui d'une grande qualité, avec de belles photos qui sont souvent plus parlantes que du texte. Reste à faire le bon dosage dans la sélection » a expliqué Jean-Pierre BLANQUET, le Maire de Saint-Aubin lès Elbeuf. Auparavant, Éliane GUILLEMARE, l'Adjointe à la Culture avait salué la qualité du travail de création des administrations et des collectivités locales.

Accrochées sur les cimaises de la crypte de la communauté religieuse de la commune, les photos

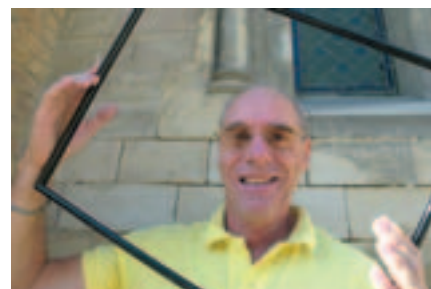
de l'expo nationale de l'UNPACT ont fait l'unanimité des visiteurs, des élus locaux. La presse régionale s'est fait l'écho de l'initiative de Dan Lemonnier, Délégué Régional en des termes très élogieux.

À son tour, Dan LEMONNIER a vivement remercié le Maire, l'Adjointe à la Culture et le Service Culturel pour l'accueil chaleureux réservé à l'expo : « dans une merveilleuse salle ».

Le Délégué Régional a rappelé les buts de l'UNPACT, notamment sur le statut et la mission de photographe dans la fonction publique. « Il faut sortir du cliché jauni de photographe du ministre ou du maire alimentant les publications institutionnelles. Nous avons nos spécificités et elles doivent être reconnues avec la mise

en place d'un vrai statut ».

Une trentaine de personnes, parmi lesquelles on notait la présence de Raymond JEANNE, secrétaire de l'UNPACT, assistait au vernissage de l'expo.



Dan LEMONNIER,
Administrateur et Délégué Régional
Haute et Basse Normandie

DES PHOTOS D'UN BEL IMPACT

Voici l'un des articles bien sympathiques de la Presse Régionale de Haute Normandie sur notre Union professionnelle, à l'occasion du vernissage de notre Exposition Nationale.

Actuellement et jusqu'au 7 novembre, le hall d'accueil du centre social AMISC expose sur ses cimaises les photographies de l'Union Nationale des Photographes des Administrations et des Collectivités Territoriales (UNPACT).

L'UNPACT, fondée en 1989, regroupe aujourd'hui les photographes du secteur public pour faire avancer la photographie dans les services de l'État. Dominique Hervé, photographe de la ville de Montivilliers, est à ce titre l'un des membres actifs de



l'UNPACT au sein de la commission chargée des expositions et des concours et Correspondant Régional.

Mais pour l'UNPACT, 2003 correspond également avec la réalisation sur son site Internet www.unpact.com d'une photothèque virtuelle, véritable vitrine des photographes territoriaux.

Stéphane TIGHARGHAR
Correspondant de presse havraise,
Havre Libre, Havre Presse.



Dominique HERVÉ,
Correspondant Régional
Haute Normandie

Reportage

“ Les Naufragés d'Oulan Bator ”

Christian VERDET au Festival Off à VISA 2003

par Jean Yves CANCE

Le Festival International du Photojournalisme, à Perpignan, est incontournable, lorsqu'on est attiré par de superbes expositions.

Pour sa 15ème édition, la qualité était, comme chaque année, au rendez-vous. Les expositions, toutes plus belles les unes que les autres, s'enchaînent dans les différents lieux de la ville. Il est difficile de se concentrer sur toutes les images et chacun se dirige en fonction de ses affinités.

Comme tous les grandes agences, l'UNPACT a elle aussi ses grands reporters. La preuve est faite une année de plus avec la superbe exposition de Christian VERDET réalisée en Mongolie, sur les « Naufragés d'Oulan Bator » qui s'est tenue du 30 Août au 14 Septembre 2003..

« Prends un appareil photo le plus tôt possible, pour faire tes armes, et ne t'en sépare jamais ». Cette petite phrase de Christian VERDET résume bien l'esprit du photographe passionné qu'il est. Mais au fait, qui est-il réellement ?

Originaire de la Loire, où il voit le jour en 1970 à Roanne, il fait quelques petits boulots, dont un stage d'éclairagiste pendant un an, où comme il le dit lui-même : « j'ai commencé à faire mumuse avec la lumière », avant de commencer en 1989 un stage de photo publicitaire. Ensuite, l'opportunité de passer son CAP photo en alternance avec la Mairie de Roanne qui l'accueille dans son service communication pendant un an, se présente à lui.

Il travaille en Free Lance de 1994 à 1999 où il réalise des photos d'illustrations, des photos pour les

collectivités, mais également des mariages, etc...

Dans le même temps, il passe ses loisirs (toujours l'appareil à la main) à réaliser des sujets sur les enfants handicapés et les Tziganes en Roumanie ou, l'exploitation des enfants dans le système touristique en Turquie.

C'est en 2000 qu'il rentre définitivement à la Mairie de Roanne où il est titularisé en 2001.

L'idée du reportage en Mongolie, « les Naufragés d'Oulan Bator », lui vient en visionnant un sujet de Jacques PRADEL « Mongolie, un hiver comme les autres » sur TV5, qui traite des enfants des « trous ». Il prend alors contact avec le gouverneur du Rotary-Club de sa région. Son projet de reportage est accepté par le Rotary et il bénéficie même d'une bourse de 1500 euros pour l'aider. Yves NICOLIN, Maire de Roanne et patron de Christian, intervient auprès de l'Ambassadeur de Mongolie en France pour qu'il obtienne sa Carte de Presse Mongole, afin de lui faciliter la tâche.

La suite s'enchaîne très vite ; il reste sur place du 7 mars au 3 avril 2003 par -15°, avec la Communauté de la Fraternité Notre Dame, réalise environ 2000 images en noir et blanc sur la misère des enfants dans la rue et le froid, les hôpitaux, les prisons, les égouts, rentre en France, fait la sélection des clichés, les tirages et une première expo voit le jour à Lyon simultanément avec Sébastiao SALGADO, au mois de mai.

Grâce toujours au dynamisme et à la gentillesse d'Eric DEL PICO,

l'expo est proposée au Jury du Off de Perpignan où elle est retenue. Jean-François LEROY, Directeur de Visa pour l'Image, présent parmi les différentes personnalités lors de l'inauguration, après avoir regardé chaque image et donné son avis en tête à tête avec l'auteur, a été très impressionné par l'œil du photographe, le cadrage, la qualité du travail réalisé et a félicité Christian en reconnaissant que nous étions en présence d'une exposition de haut niveau pour ne pas dire une des meilleures sinon la meilleure du Off. Quel honneur !!!

Christian étant sur Perpignan plusieurs jours, a été convié avec un autre photographe exposant, à animer un débat tout un après midi, où étaient réunis plus de 300 enfants, sur un échange de regards et de réflexions sur l'art du visuel. Notre ami et collègue Donatien ROUSSEAU, responsable de la Mission Photographique du Conseil Général du Tarn, était également invité à participer pleinement au jeu des questions-réponses, très pertinentes, posées par les enfants.

L'UNPACT, une fois de plus, a prouvé que parmi ses adhérents, nous avons des photographes passionnés par leur métier et capables de présenter des images totalement différentes des photos réalisées « tous les jours » et que grâce à ces manifestations, son auteur prend des contacts pour de futurs reportages, ce qui est le cas pour Christian avec « Ophthalmos sans frontières », mais chut... cela est une autre histoire, attendons les images.

A l'issue de sa prestation remarquable à VISA 2003, notre Collègue s'est vu exposé à Roanne, dont il est le photographe talentueux.

Nous reproduisons, avec l'autorisation de l'auteur, un article - déjà publié dans le dernier Bulletin Municipal - de monsieur Eric MALOSSE, rédacteur à la Communication de la Ville de Roanne.

Un grand merci pour cet hommage à notre confrère, qui semble détenir le privilège d'être justement apprécié.

Christian Verdet photographie les naufragés d'Oulan Bator

Parti affronter le froid de la fin de l'hiver mongol, le photographe roannais nous dévoile un pays à travers sa capitale, loin des steppes légendaires, confrontée aux fléaux de la misère, de la violence, de l'alcoolisme... dans le sillage des sœurs de la Fraternité Notre Dame.

Ce projet commence en 1999 lorsque Christian Verdet visionne sur Arte un reportage sur les «enfants des trous» d'Oulan Bator. Attiré depuis longtemps par les pays de l'Est – il a déjà effectué deux voyages en Roumanie en 1994 et 1997- il décide d'aller voir sur place les conditions de vie de ces enfants de la misère. Pour préparer son voyage, il reçoit le soutien du Rotary en la personne de son gouverneur Rhône-Alpes, Alain Pierson, qui le met en contact avec les responsables de la Fraternité Notre Dame qui gère le seul hôpital gratuit de la capitale mongole. L'intervention des députés Yves Nicolin et Jérôme Chartier facilite les démarches de Christian Verdet auprès des auto-

rités mongoles. Son visa en poche, le voilà parti pour un voyage de 14 heures via Francfort, Moscou.

Une amputation comme «bisutage»

Après un accueil frileux et plusieurs jours passés dans la salle d'attente, notre photographe est enfin reçu par Sœur Marie Dominique, responsable de l'Hôpital de la Charité à Oulan Bator. A l'issue d'une longue conversation, le voici dans une salle de soin assistant quatre heures durant à une amputation due aux ravages du froid. «Il est clair qu'on a voulu voir ce que j'avais dans le ventre» explique Christian Verdet. Désormais, il assistera subjugué au travail dévoué de ces religieux qui luttent contre la misère et surtout contre le pessimisme s'insinuant jour après jour dans l'esprit des familles d'origine nomades attirées par le mirage d'une vie moins dure à la ville que dans la steppe gelée.

«Dans la campagne rien ne pousse, les moutons meurent avec l'hiver, les gens n'ont que l'espoir de pouvoir trouver de quoi manger dans la capitale. Ils s'entassent à la périphérie de la ville, dans les anciennes installations militaires russes, sur la décharge d'Oulan Bator. Malnutrition, tuberculose, hépatites, MST et alcoolisme sont des fléaux courants» déclare Christian Verdet avec émotion. «Et pour beaucoup le travail des religieuses de la Fraternité Notre Dame est le seul lien qui les rattache à la vie». Dans leur sillage, il visite les prisons pour enfants ou pour les condamnés pour crime de sang. Là, les religieuses apportent nourriture et enseignement. Avec sa traductrice, Thuya, institutrice et un «protecteur» qu'il rémunère, il entre dans les quar-

tiers chauds et enfin dans les «trous». Dans ces cavités souterraines passent les canalisations d'eau chaude venant de la centrale thermique alimentant la capitale, sources inespérées de chaleur mais aussi de brûlures affreuses. Ces «trous» constituent le lieu d'habitation pour l'hiver de centaines de familles ou de groupes d'enfants confrontés à la promiscuité, au manque d'hygiène et aux maladies.

Comme dans tout son travail, le photographe roannais s'est attaché à aller toujours plus près, poursuivant une quête sans fin : témoigner.

Retenu au festival «Off» de photo-reportage de Perpignan

Après un mois de reportage, Christian Verdet est revenu animé d'une volonté farouche d'aider ceux qui restent là-bas et souhaitent étendre la capacité de l'hôpital en montant un bloc-opératoire. Sans concession mais jamais voyeur, il nous entraîne dans le sillage de son regard et chaque image nous atteint comme une gifle. Un grand travail qui débouche sur une grande exposition. Présentée dans un premier temps à Lyon dans une assemblée de rotariens puis sélectionnée dans le cadre du festival «off» de photo-reportage de Perpignan (29 août-15 septembre), elle a été installée au théâtre de Roanne tout au long du mois d'octobre.

Éric MALOSSE

la photo sinon Rien !

DOMINIQUE HERVÉ, UN CERTAIN REGARD

A l'heure où il va amorcer le virage d'une cinquantaine rayonnante, Dominique Hervé est aujourd'hui un photographe accompli. Reconnu par ses pairs, auteur d'une douzaine d'expositions collectives et individuelles, le photographe normand ne manque pas de projets. La FNAC du Havre fin 2003 et surtout le centre Georges Pompidou en 2005 l'ont ainsi d'ores et déjà couché sur leur programmation.

Que de chemin parcouru pour ce Havrais depuis 1970, l'année de ses 16 ans. Alors que ses camarades lorgnent déjà à l'époque sur les Vespa et autres 2 roues rutilants, lui préfère s'offrir son premier appareil photo, déniché aux puces à Paris. Dès lors, au fur et à mesure que sa passion grandit, son book s'enrichit.

A peine majeur, il monte son premier labo et son premier studio dans le sous-sol d'un vieil immeuble havrais, rue Michelet, avec la complicité d'un ami photographe rencontré par l'intermédiaire d'Europe 1. Puis,



en 1982 après avoir animé la section photoclub du foyer des jeunes de Montivilliers, il en devient le président. Les photographes amateurs de la cité des Abbesses prennent ensuite leurs aises pour créer leur propre structure. Le photo-club de Montivilliers, fondé et présidé par Dominique Hervé est né

« Gamma ». Dans les années qui suivent, parallèlement, Dominique Hervé occupera différents postes au sein du conseil d'administration du Centre Photographique de Normandie, signe de son sérieux et de son enthousiasme à défendre l'art photographique. Toujours prompt à animé Montivilliers, sa ville d'adoption, il fonde en 1997 « Regard et Images », association reconnue par les amoureux de la photographie.

Aujourd'hui, on fondant avec Stéphane Duboc, un ami photographe, l'association *Image Normandie*, Dominique Hervé prouve une fois encore son envie d'avancer, de faire partager sa passion de l'expression photographique.



la photo sinon Rien !

L'ARTISAN DU TEMPS QUI PASSE



Donatien Rousseau nous propose un magnifique panorama du Tarn à travers une soixantaine de photographies noir et blanc. Une quinzaine de variétés de papillons nous guident dans cette découverte qui ouvre idéalement la saison 2003/ 2004 de l'Athamor Présentation du travail de l'artiste par la grande galeriste parisienne Françoise Paviot.

L'espace semble être indissociable du temps qui passe, mais il n'en a pas toujours été ainsi, ou du moins nous n'avions pas envie d'y penser. Maintenant, nous perdons bien souvent l'habitude de parcourir du regard les espaces qui s'offrent à nous, car nous nous déplaçons beaucoup plus, et de plus en plus vite. Une autoroute, c'est vrai que cela rend bien des services et qu'il serait difficile de s'en passer. Cependant, il arrive qu'une photographie nous arrête, une photographie qui non seulement nous propose quelque chose à voir, un paysage, un point de vue, mais une photographie aussi qui nous guide et réveille en nous ce que nous y avons enfoui. Chacun porte en soi et accumule depuis sa naissance, ce qui, bon an mal an, contribue à constituer sa mémoire, à la peupler d'images qui ne demandent qu'à remonter à la surface de la conscience. Et c'est bien là un des talents d'un vrai photographe : avoir le pouvoir d'arrêter le temps, de le concentrer dans un seul et même

moment, de rassembler à la fois les années passées et celles à venir, de façon à ce que chacun d'entre nous ait une possibilité de s'approprier ce qu'il voit. Ce temps de pose généreux et qui semble contenir l'univers tout entier, Donatien Rousseau nous l'offre dans ses photographies.

Pour faire son image au mieux et trancher à bon escient dans le vif des possibilités qui s'offrent à lui, le photographe dispose aussi de moyens optiques et chimiques qui vont lui permettre de donner toute sa mesure à son travail. Amoureux de son lieu et maître de ses outils, Donatien Rousseau en fait usage avec calme et savoir faire. Il détermine avec une précision attentive, un espace où tout va prendre sens. Dans les paysages qu'il nous propose, il sollicite régulièrement notre regard vers l'infini où la mesure de toute chose n'a plus de sens, mais, comme s'il s'agissait d'éviter de nous perdre, il prend soin aussi de nous reconduire vers les premiers plans occupés par un arbre ou un chemin. La simplicité de ses images dépouillées de tout superflu par l'usage du noir et blanc nous donne le goût de la lumière, de l'ombre et de la profondeur. Elles nous offrent des espaces, comme lavés après un grand jour de pluie,

prêts à accueillir les hommes.

Artisan du temps qui passe, Donatien Rousseau nous transmet aussi la géographie et l'histoire de lieux qui portent à la fois la mémoire collective et le vécu de chacun. Bien qu'aucune présence humaine ne se manifeste - serait-ce pour mieux nous laisser le champ libre ? - en fait tout y parle de l'homme. Un chemin qui serpente sillonné par plus d'un véhicule, une rangée de peupliers tranquillement alignés, un ballot de paille soigneusement roulé, des pieds de vigne prêts à renaître, sont là pour témoigner d'un travail quotidien et éviter tout pittoresque. Inutile de se voiler la face : la durée n'est qu'une succession de moments, un chemin d'incertitudes à l'image de ces papillons, fragiles, éphémères, voyageurs eux aussi de l'espace et du temps, présents et absents. Mais au lieu d'affirmer que le paysage est une invention de l'homme moderne qui a perdu contact avec la nature, Donatien Rousseau nous propose plutôt de regarder ces moments simples et périlleux d'équilibre. Et le temps mis à en faire des images est rendu au visiteur attentif, comme des fleurs de papier japonais se déploient au contact de l'eau.



Remerciements à MM. Christian Gomez et Frédéric Esquerre du magazine «Le Philantrope» pour leur aimable autorisation de publication de l'article de Mme Françoise Paviot.

Brèves

RECRUTEMENT DE PHOTOGRAPHES À LA VILLE DE PARIS

En Septembre 2003, notre Association est contactée par le D.R.H. de la Ville de Paris dans le cadre de l'organisation du recrutement de 2 maîtres ouvriers photographes.

Il nous est proposé de participer au Jury et, dans la mesure du possible, de désigner deux adhérents de l'UNPACT susceptibles d'assumer cet honneur et cette responsabilité.

La parité devant être respectée et les membres désignés devant impérativement être issus d'une collectivité territoriale – statut de la Ville de Paris oblige - après consultation du Conseil, Sophie LIEDOT, Vice Présidente Chargée des Régions – photographe de la Mairie de Châtillon 92 – et Philippe GRESLE, Administrateur et Délégué Régional Ile de France – photographe territorial à la Préfecture de Police de Paris – sont désignés pour figurer au Jury.

Aussi, vous trouverez ci-après les observations et réflexions de notre représentante à l'issue de la rencontre initiale.

« Je me suis rendue en Octobre à la première réunion du jury pour le concours de maître ouvrier,

organisée par la Ville de Paris.

Nous étions 4 photographes – 3 photographes de studio et 1 reporter -, 2 professeurs, une Conseillère Municipale et un Maire du 78.

Après avoir pris connaissance du projet de concours, je m'étonnais de l'absence de corrélation entre le niveau de formation et les qualités professionnelles exigées des candidats et la modicité du salaire proposé.

Le niveau des épreuves étant celui du B.T.S., alors que la qualification de maître ouvrier relève du C.A.P.

2 postes sont à pourvoir, l'un en interne, l'autre en externe.

Un peu plus de 350 candidats s'étaient inscrits sur le Net, 116 étant retenus pour les épreuves orales.

Paradoxalement, l'organisateur ne manqua pas de nous avertir que certaines des questions posées ne pouvaient trouver de prolongement pratique, la Ville de Paris ne disposant pas du matériel adéquat pour certains travaux : développement couleur, par exemple.

Cet anachronisme, qui me fait dire que les temps sont durs pour ceux en quête de travail dans notre profession. Et que rien ne saurait justifier ce que d'aucun imputerait à une forme de désinvolture de la part de ceux qui en proposent, ce qui – heureusement - n'est pas à l'ordre du jour dans le présent cas.

Il appartient à l'Administration, dans un esprit de responsabilité et de crédibilité, de faire l'effort nécessaire à la mise en œuvre d'une politique de recrutement où les exigences en matière de formation et d'expérience professionnelles soient en correspondance directe avec les travaux ultérieurement exigés du candidat au métier de photographe.

Il ressort de cette première confrontation avec une réalité de terrain que, plus que jamais, notre action pédagogique en direction de nos partenaires – qui sont aussi nos employeurs – doit s'affirmer et qu'effectivement la plus grande vigilance s'impose sur les modalités de reconnaissance de notre métier, particulièrement en matière d'acquis et de renouvellement de connaissances. »

Sophie LIEDOT

PHOTOS AU FÉMININ

Une fois n'est pas coutume, nos Collègues féminines sont invitées à nous faire parvenir entre 5 et 10 clichés – format 20 x 30, 30 x 40 et 40 x 50 -, avant la fin de l'année, sur un thème de leur choix. Ces photos feront l'objet d'une exposition commune en 2004.

Merci de nous les faire parvenir en rouleaux.

Cette initiative est placée sous la responsabilité de notre nouvelle Vice-Présidente Chargée des Régions, Sophie LIEDOT.

Brèves

LES BONHEURS DE SOPHIE

Notre responsable des Régions, montre ses œuvres au Salon des Artistes châillonnais du 22 au 29 Novembre 2003 – salle Maison Blanche – Vernissage le 22 à 19h00.

Egalement à la Mairie du XI arrondissement de Paris du 28 au 7 Décembre 2003.
Vernissage le 28 Novembre à 19h00.

Enfin, en préparation depuis plusieurs mois, une exposition au Sénat en Mars 2004.

Celle-ci intitulée «portraits d'ombre et de lumière» ou «ombre et lumière» comporte au «casting» un grand nombre de personnalités :

- Scientifiques : Théodore Monod, Yves Coppens, Axel Kahn, Professeurs Christian Cabrol et Etienne Beaulieu ;
- Ecrivains : Michel Tournier, Jean Lacouture, André Comte Sponville, Jean Amouroux ;
- Spectacle : Michel Bouquet,

Jean Michel Jarre, Jean Rochefort, Pierre Boulez, Claude Bolling ;

- Politiques : Jean Pierre Raffarin, Robert Badinter, Simone Weil, Gilles de Robien, Pierre Maurois, Laurent Fabius, Jean Jacques Aillagon,

Liste non exhaustive.

La prochaine «Lettre» ne manquera pas de vous faire admirer ces portraits déjà réalisés.

REVUE DE PRESSE

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – STATUT & CARRIÈRES - STATUTS PARTICULIERS

«A la fois juridique et pédagogique, l'ouvrage Fonction Publique Territoriale met le statut de la FTP à la portée de tous. »

Vendu uniquement par correspondance, cette 6^e édition 2003 de ce guide de 200 pages, en raison de son intérêt, sera adressée au 15 membres du C.A. ainsi qu'aux Correspondants Régionaux, facilitant leur tâche et leur permettant de répondre plus précisément aux interrogations des adhérents.

Proposé à 25 euros (port compris), il sera vendu 19 euros pour toute demande se réclamant de l'UNPACT.

Editions MEDIATERRA - Place du Donjon – La Citadelle 20200 BASTIA - Tél 04 95 31 12 21

REFLEXE NUMÉRIQUE

Nous signalons la parution, depuis quelques mois, d'un mensuel consacré entièrement à la photo numérique : Reflexe Numérique.

Reprenant une formule mise en œuvre par les publications informatiques, ce nouveau périodique comprend un C.D.Rom interactif permettant de reproduire les démonstrations de logiciels inclus dans chaque numéro.

Didactique, il s'adresse essentiellement aux débutants pour l'apprentissage, mais comporte également une foule d'informations relatives aux matériels numériques de toutes natures.

Editions SCREENAGE MEDIA – 261, rue de Paris – 93556 Montreuil Cedex – Tél 01 49 72 59 59

Le Secrétaire, Raymond JEANNE

Brèves

LA VAGUE ARRIVE LE 15 NOVEMBRE

Philippe GRESLE, Administrateur et Délégué Régional Ile de France, s'est vu confier par l'Assemblée Générale du 16 Juin 2003, la délicate mission de revoir notre site internet UNPACT.COM, de le rendre attractif, convivial, artistique et complet.

S'agissant de notre « vitrine » extérieure – consulté quotidiennement – ceci n'est pas une mince affaire.

« Chers Collègues et adhérents internautes, voici une nouvelle qui vous intéresse.

Le site UNPACT.COM revient, dans une nouvelle version, adaptée aux besoins que vous pouvez rencontrer.

Du nouveau : relookage complet,

suppression des parties inactives ; un site qui va à l'essentiel, pour nous faire connaître et reconnaître.

Egalement disponible, un forum – à l'essai en ce moment – avec plusieurs rubriques, qui vous permettra d'être en contact permanent avec les autres membres de l'Association.

Enfin, pour finir, les adhérents auront la possibilité de disposer d'une page « perso » sur le site de l'UNPACT, au titre de la photothèque virtuelle.

Celle-ci comportera pour chacun : l'adresse e mail – pour les futurs contacts – la place pour faire figurer une galerie photos, la liste d'expositions disponibles et /ou les parutions ou ouvrages édités – dans le cadre de l'activité non salariée -, rappellera notre talent et

notre passion pour la photographie. Les autres idées sont bienvenues. Pour info, le site est construit en HTML et FLASH, le forum en PHP.

Afin de simplifier la mise à jour des rubriques et d'obtenir un ensemble plus cohérent, j'étudie la possibilité d'obtenir une version du site en PHP.

Ceci s'avère complexe et long à mettre en œuvre.

Le site, à l'adresse : <http://www.unpact.com> à partir du 15 Novembre 2003.

Espérant vous croiser bientôt, virtuellement ou « pour de vrai » !

Amicalement ».

Philippe GRESLE

L'UNPACT AU SALON DES MAIRES

Comme l'an passé, notre Union figurera sur un stand du Village Territorial du Salon des Maires qui se tiendra les 18, 19 et 20 Novembre 2003 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Invités par la Gazette des Communes, des Département et des Régions, nous assureront une permanence le mardi 18 et le jeudi 20 toute la journée, ainsi que le mercredi 19 le matin.

Pour nous rencontrer, situation géographique : Village Territorial, Hall 2/2, Allée D

STAGE DU CNPFT À LA GARDE – 83

Les 13 et 14 Novembre 2003, le CNPTF organisait un stage sur le droit de l'image.

Comme chaque année, notre Collègue Laurent Gayte, Délégué Régional PACA intervenait pour parler des problèmes de droits dans l'exercice de la profession et faire découvrir l'UNPACT aux stagiaires.

Ceux qui n'ont pas été en mesure de participer au stage de cette année sont invités à surveiller la programmation de 2004 dans le prochain catalogue du CNPTF.

Podium

MÉDAILLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, L'OR POUR DAN LEMONNIER

Dan Lemonnier a reçu la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, le plus haut échelon de cet ordre du mérite national sportif, le 5 avril 2003 lors de la soirée des arts martiaux stéphanaise. C'est Hubert Wufranc, le Maire de Saint Etienne de Rouvray, près de Rouen (Seine Maritime) qui lui a accroché cette médaille pour services rendus à la cause du sport. « Ce sont près de cinquante années de carrière sportives qui sont ainsi aujourd'hui récompensés » a expliqué le Maire qui connaît bien Dan puisqu'il fut son directeur de service pendant dix ans. Le premier magistrat a décliné un long CV qui retrace toutes ces années.

Après avoir décliné la pratique personnelle du récipiendaire – gymnastique, athlétisme, haltérophilie, musculation, VTT, ski de fond ... - l'élue a mis particulièrement l'accent sur ses carrières d'éducateur et de dirigeant sportif. « Titulaire de plusieurs diplômes fédéraux, gymnastique, tennis de table, GV ... Dan passe son brevet d'état d'haltérophilie, musculation en 1988 au CREPS de Macon avec succès. Après plus de dix années passées au service municipal des sports, Dan est depuis mars 1987 photographe-journaliste au service informations de la Ville.

Pourtant malgré un emploi du temps important, il continue de faire profiter de son expérience les jeunes. IL fonde et encadre depuis 1980, le Body-Gym de Cléon.

Elu local.

En plus de ses activités de sportif bénévole – il fut président du Club d'Haltérophilie de Saint

Aubin lès Elbeuf pendant près de 10 ans, il est aussi préparateur physique et membre du Bureau du Trampoline Club de Cléon – il s'engage dans la vie publique. En 1977, il est élu maire-adjoint chargé des sports de la ville de Cléon. Au cours de ses deux mandats, Dan aide à la création de plusieurs clubs sportifs, trampoline, judo, yoga, musculation ... et instaure la Fête des Sports de la ville au cours de laquelle les sportifs et les dirigeants bénévoles des clubs de la commune sont récompensés tous les ans. Les mandats suivants (depuis 1989 jusqu'à 2001), il les passe dans l'opposition.

C'est sa passion pour le sport qui le conduit au journalisme et à la photo.

« J'ai commencé à écrire moi-même les comptes rendus des compétitions d'haltérophilie pour la presse locale. Notre sport n'intéressait pas les journalistes. Pour illustrer les « papiers », j'ai investi dans un boîtier Zénith et la passion pour l'image a suivi. Aujourd'hui, je travaille avec un Nikon F 90X (argentique) et un Coolpix 995 pour le numérique sur le plan personnel et j'utilise un F 90 sur le plan personnel ».

La rencontre avec l'UNPACT.

Si les terrains et les salles de sports sont logiquement ses champs d'action, surtout pour ses pages pour la presse régionale, Dan a élargi sa palette depuis son arrivée au service infos de la commune. « Je prends beaucoup de plaisir à photographier les spectacles et à interviewer les artistes. Depuis quelques mois, le Coolpix me facilite la tâche, même si ça reste un boîtier limité ».

C'est aussi sa passion pour la photo qui le conduit à l'UNPACT au début des années 90. « J'ai rencontré Jean-Yves Faulin, à l'époque correspondant régional de la Basse-Normandie lors d'un reportage. Il m'a parlé de l'UNPACT. J'ai adhéré aussitôt. Un an plus tard, j'étais correspondant régional pour la Haute-Normandie. Pour moi, l'UNPACT c'est : professionnalisme, solidarité et convivialité. Même si la vie d'une association est loin d'être un long fleuve tranquille ...».

Cette médaille d'Or de la jeunesse et des sports, Dan a souhaité la partager avec tous les bénévoles du mouvement sportif. Il a aussi rendu hommage à sa femme Martine : « j'ai eu la chance d'épouser une championne ...».

Dan LEMONNIER,
Administrateur et Délégué Régional
Haute et Basse Normandie

ABATTEMENT FISCAL POUR PHOTOGRAPHES CONTRACTUELS

Un photographe contractuel engagé par une collectivité, et contribuant régulièrement aux publications diffusées par celle-ci, a la qualité de photographe de presse dès lors qu'il apporte une collaboration intellectuelle permanente à une publication destinée à informer les lecteurs.

Il peut bénéficier de la déduction supplémentaire de 30% prévue par l'article 5 de l'annexe IV au Code Général des Impôts » (TA Poitiers 4 juin 1998, n° 95-2369, Deuxième Chambre, Rohée, RJF 10/98, n° 1123).

Pour cela, son nom doit apparaître dans l'ours de la publication, et pour éviter tout litige, il est préférable de bénéficier d'une fiche de poste mentionnant de façon explicite l'activité de photographe de reportages.

Par conséquent, l'allocation pour frais d'emploi ayant remplacé l'abattement supplémentaire de 30%, il peut déduire 7 650 € de ses revenus, comme l'y autorise l'article 81 du Code Général des Impôts.

« Le premier alinéa du 1° de l'article 81 du CGI prévoit que les rémunérations perçues ès qualités par les journalistes, rédacteurs, photographes, directeurs de journaux et critiques dramatiques et musicaux sont, à concurrence de 7 650 € (50 000 F), représentatives d'allocations pour frais d'emploi utilisées conformément à leur objet.

Elles sont, à ce titre, exonérées d'impôt sur le revenu. Cette exonération s'applique de plein droit, sans que les intéressés, par dérogation au régime de droit commun des allocations spéciales

pour frais d'emploi, ne soient tenus de justifier de l'affectation effective de leur rémunération au paiement de frais professionnels à due concurrence. »

Pour toute demande initiale, il est indispensable de joindre un courrier faisant référence à l'Article 5 de l'Annexe IV du Code Général des Impôts, accompagné d'une attestation de l'employeur (Maire, Président du Conseil Général, etc..) mentionnant la nature de votre fonction, une fiche de poste précisant l'ensemble de vos missions et une copie de l'ours de la publication régulière à laquelle vous participez et où apparaît votre nom.

Bernard BRISE,
Administrateur
Délégué Régional Aquitaine

Directeur de Publication : Patrice Lecourt

Rédacteur en Chef : Raymond Jeanne

Comité de Rédaction : Patrice Lecourt, Sophie Liedot,
Chrystelle Lasène, Michel Fischer, Donatien Rousseau

Imprimerie : Simesdi@t

Maquette : Stéphanie Périno - Albi

Réalisation : Joaquim Domingues, Raymond Jeanne

«La Lettre» est une publication de l'UNPACT

Siège Social : 7, rue Bergère 75009 PARIS

Lettre d'information distribuée gratuitement

Dépôt légal : Novembre 2003

UNPACT : mode d'emploi

DU BON USAGE DU DROIT D'AUTEUR

Depuis toujours, notre Association est saisie, de la part de ses adhérents, d'interrogations concernant le droit à la signature de l'auteur du cliché publié, de l'utilisation de ses œuvres à des fins commerciales n'ayant aucun lien avec la nature de son contrat de travail – domaine public ou privé – et de sa fonction salariale. Egalement du respect du Droit à l'Image sur les personnes et les biens. Ce sujet, avec la reconnaissance de notre statut et métier de photographe de la Fonction Publique, constitue, en quelque sorte, notre «fonds de commerce». De manière récurrente et tout a fait inattendue, depuis quelques temps déjà, ce sujet suscite de la part de nos partenaires institutionnels que constituent nos employeurs, un «questionnement» dont les motivations doivent être recherchées dans la succession de procès intentés- et gagnés - par des particuliers ou des photographes et dont, régulièrement, les médias se font l'écho. La demande de responsables de communication devenant de plus en plus pressante, il sera proposé, dès le 1^{er} trimestre 2004, de constituer un dossier sur le sujet et de solliciter nos Conseils juridiques afin d'être en mesure de répondre de manière significative à une attente dont, le plus souvent, nos adhérents supportent les inconvénients. L'article de Maître Marie MERCIER concernant «Le Droit à l'Image et les biens» de ce numéro s'inscrit dans cette logique et préfigure l'ensemble de notre démarche. En attendant de pouvoir proposer aux «DIR.COM» de la Territoriale et des Administrations un «Code du bon usage du Droit d'Auteur» en matière de photographie dans la communication publique, sous forme de formation UNPACT en

collaboration avec nos juristes, il nous apparaît opportun de rappeler quelques notions que nul ne peut et ne doit ignorer.

Droits d'Auteur et contrats d'embauche de photographes privés.

Dans le contrat, doivent être précisées toutes les utilisations ultérieures qui seront faites des images commandées, y compris le nom du support, les produits dérivés, la durée d'utilisation dans le temps.

Les tarifs peuvent être définis, soit à la journée, soit par forfait global ; ils restent à définir par les deux parties.

Les frais techniques et les charges sont en sus.

Les droits d'auteurs se définissent selon les supports utilisés, la durée de l'utilisation dans le temps et sont à renégocier à la fin de chaque période définie par les deux parties.

Bien que prenant généralement pour référence le barème proposé par l'U.P.C. – Union des Photographes Créateurs – ces droits sont fluctuants et varient selon l'idée que le photographe se fait de sa propre valeur artistique. La durée d'utilisation est également variable et reste déterminée ou conditionnée par l'appréciation que se fait le créateur des difficultés de la réalisation du reportage ou du cliché, de la permanence ou de la brièveté de l'évènement photographié, également de la rareté du document produit : valeur d'investissement.

La durée d'utilisation doit être impérativement précisée sur le contrat.

Les droits peuvent être cédés à titre définitif – et généralement exclusif -, mais il en coûtera beaucoup plus cher au demandeur.

Là encore, c'est l'auteur des prises de vues qui décide souverainement de la somme à acquitter par le demandeur pour se rendre pro-

priétaire de ses clichés.

Il sera précisé lors de chaque emploi, soit dans «l'ours», soit sous chaque cliché, le nom du photographe, que celui-ci appartient au secteur public ou privé. Ceci reste obligatoire, quel que soit le support : édition, revues, cartes postales, polos, affiches, timbres etc..

La mention DR est totalement illégale.

La photographie ne procédant pas de la génération spontanée, il existe fatalement un auteur et un créateur en amont de toute photographie.

Le photographe recevra un exemplaire de chaque utilisation de ses images, la pratique en déterminant deux.

Il est également interdit de récupérer des images, sur le net ou dans des magazines, et de les réutiliser sur des supports internes sans savoir si ces images sont libres de droits.

Enfin, il convient de rappeler que les photographes salariés de la Fonction Publique étant payés au forfait – mensuel - et non en fonction de leur qualité artistique, de leur productivité et de la rentabilité supposée de leur création photographique, tout détournement de leur travail de communication par la commercialisation de leurs œuvres est constitutif du délit de concurrence déloyale de la part de leur Administration.

Et qu'en dernier lieu, cette situation porte atteinte au Droit fondamental de la Propriété Intellectuelle et Artistique de tout créateur, y compris celui du photographe institutionnel.

Patrice LECOURT
et Raymond JEANNE